
Présidence : Kirghizstan

672ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 1er février 2012

Ouverture : 10 heures

Clôture : 10 h 20

2. Présidente : Ambassadrice L. Imanalieva

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Aucune déclaration

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

a) *Rapport d'évaluation sur la destruction des munitions périmées et obsolètes à Chypre (FSC.GAL/11/12 Restr.)* : Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie), Chypre (annexe 1)

b) *Inspection multinationale en vertu du Document de Vienne effectuée en Serbie du 17 au 20 janvier 2012* : Slovaquie (annexe 2), Serbie

c) *Atelier régional sur les procédures douanières et l'octroi d'autorisations : « Intégrer le traitement national des biens à double usage et des armes classiques par l'échange d'informations », tenu à La Valette, du 24 au 26 janvier 2012* : Représentant du Centre de prévention des conflits

4. Prochaine séance :

Mercredi 8 février 2012 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/678
1 February 2012
Annex 1

FRENCH
Original: ENGLISH

672ème séance plénière

FSC Journal No 678, point 3 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE CHYPRE

Merci, Madame la Présidente.

La délégation de Chypre souhaiterait à nouveau remercier, par votre intermédiaire, le Centre de prévention des conflits, et en particulier M Anton Martynyuk, pour tout le travail accompli dans le but d'assurer le succès de la visite préparatoire à Chypre en vue de fournir une assistance technique pour la destruction de munitions conventionnelles périmées et obsolètes.

Nous avons examiné attentivement ce rapport et nos autorités ont pris en considération l'ensemble des recommandations qui y figurent. Ma délégation tient à vous assurer que toutes les mesures nécessaires pour appliquer ces recommandations seront prises. À cette fin, nous rechercherons des informations relatives à l'acquisition de dispositifs de démontage de munitions et à la formation des pyrotechniciens de la Garde nationale au maniement de munitions obsolètes.

Je tiens à exprimer notre reconnaissance à l'OSCE, à la Présidente du FCS, au Coordonnateur du FCS, le Colonel Laszlo Szatmari, ainsi qu'à la France, à l'Italie, à la Slovénie, à l'Espagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis d'Amérique, États participants de l'OSCE, pour leur soutien, sur lequel nous espérons pouvoir continuer de compter en vue de mener à bien ce projet.

Merci, Madame la Présidente.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.



672ème séance plénière

FSC Journal No 678, point 3 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SLOVAQUIE

Madame la Présidente,

La Slovaquie a procédé, du 17 au 20 janvier 2012, à une inspection multinationale en vertu du Document de Vienne, la première que nous effectuons en application du Document de Vienne 2011 récemment adopté.

L'inspection de zone spécifiée était axée essentiellement sur le nord de la Serbie.

Aucune activité militaire, qui ferait l'objet d'une notification préalable, n'a été observée au cours de l'inspection dans la zone spécifiée.

L'inspection a été effectuée conformément aux dispositions du Document de Vienne 2011 et dans une atmosphère amicale de confiance réciproque et de transparence. L'utilisation du matériel électronique demandé a été autorisée à l'intérieur de la zone spécifiée, à l'exception du GPS. La République de Serbie a mis un hélicoptère à la disposition de l'équipe d'inspection pour un survol de la zone spécifiée au cours duquel l'équipe d'accompagnement a fourni le GPS pour contrôler la trajectoire du survol. Aucun point sensible n'a été signalé ni identifié. L'équipe d'accompagnement a tout fait pour apporter son concours à l'équipe d'inspection. Je voudrais saisir cette occasion et remercier les représentants de la République tchèque et de la Hongrie pour leur participation à cette activité en qualité d'inspecteurs invités, ainsi que la Serbie pour l'efficacité de l'assistance fournie par l'équipe d'accompagnement serbe au cours de l'inspection.

Madame la Présidente,

Nous encourageons tous les États participants à appliquer intégralement le Document de Vienne 2011, que nous avons adopté le 30 novembre de l'année dernière et qui est en vigueur depuis cette date, de bonne foi et dans le but de renforcer la transparence, la confiance et la prévisibilité militaires dans l'espace de l'OSCE.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Je vous remercie.